

FORMATIONS 2010

RESERVEZ CE STAGE FORMES ET MATIERES

1. Remplissez et entourez la date à votre convenance

A retourner à l'adresse suivante :

Cédric Delahaye La Maison Vivante

1, route de la forêt

76113 Sahurs

- ✓ **A réception nous vous adresserons le dossier de stage à nous retourner complété et signé**
- ✓ **Nota : voir page 2 comment puis-je financer ma formation**

NOM	PRENOM
TELEPHONE FIXE	PORTABLE
FAX	EMAIL
VOTRE ADRESSE COMPLETE	

NOTA : Nous nous réservons le droit d'annuler le stage dans le cas où le nombre de participants est en deçà de 5 stagiaires

CHOIX du STAGE

ENTOUREZ LA DATE CHOISIE

FMT : FORMES ET MATIERES - 35 H/5 jours Création d'une œuvre finition Tadelakt <p style="text-align: right;">Prix : 600€</p>	1 ^{er} au 5 février 2010
	15 au 19 mars 2010
	22 au 26 novembre 2010

Cédric Delahaye La Maison Vivante 1, route de la forêt – Atelier Rue de Haut 76113 Sahurs

Tél 02 35 61 17 89 - mail : lamaisonvivante@orange.fr

El Siret 498 773 340 00019 APE 366E – TVA NON APPLICABLE ART 293b du Code Général des Impôts

Comment puis- je financer ma formation ?

- ✉ **Vous êtes salarié (e) en CDI ou CDD** de plus de 6 mois, vous pouvez demander à bénéficier du CIF (congé individuel de formation).
Si votre demande est acceptée par l'employeur, le fongécif l'étudiera. En cas de réponse positive vous obtenez en général : le maintien de votre salaire et une prise en charge totale ou partielle des frais de formation.
Important ! tout dossier de demande de prise en charge par le CIF doit être complétée et retournée au fongécif **3 mois** avant le début de la formation.
- ✉ **Vous êtes demandeur d'emploi.** Vous pouvez sous certaines conditions bénéficier de chèques formations, chèquiers qualifiants ou chèquiers d'aide à la création d'entreprise. Pour en savoir plus, rapprochez vous de votre conseiller ANPE.
- ✉ **Vous financez votre formation,**
Nous vous adresserons l'inscription à la validation de la convention de stage nous demandons un acompte de 30% *pour valider votre inscription,*
le solde à l'entrée en formation. A compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

* Après un délai de rétraction mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 180 €. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.